ST SUILPICE INFOS





Les principales décisions du conseil municipal au cours du 1er trimestre

1) Projet d'antenne relais Orange

ll est proposé d'implanter l'antenne à la MJC. Un bail sera établi entre la collectivité et la société Orange avec une location annuelle versée à la collectivité de 500€ maximum les 3 premières années, puis un loyer de 2500 € annuel. Approbation à l'unanimité des membres présents.

2) <u>Vente parcelle ZL 220 – Lotissement des Guérandes</u> Surface de la parcelle 255 m2. Cette parcelle sera disponible soit à l'achat soit en échange dans le cadre d'une opération foncière avec un propriétaire. La collectivité se réserve la possibilité de viabiliser le terrain avant la vente et d'ajuster le moment venu le prix de vente. Approbation à l'unanimité des membres présents.

3) <u>Présentation : Projet panneaux photovoltaïques</u> 2 entreprises ont été sollicitées pour mener une étude sur plusieurs bâtiments. Il semble que la toiture de la salle des sports soit le projet le plus rentable qui financerait la rénovation de la salle entière.

Le Conseil Municipal approuve la continuité de l'étude menée concernant le chiffrage des travaux à réaliser et la recherche de subvention.

4) Lotissement Rue de l'Atlantique

Un retour est fait sur la réunion du 23/02 avec les Pays de Vallons de Vilaine qui nous accompagne dans la mise en œuvre du Lotissement Rue de l'Atlantique. Il est proposé au Conseil Municipal d'acter l'étude des Ateliers Parallèle et d'arrêter le principe de phasage de la maitrise d'œuvre.

Approbation à l'unanimité des membres présents de l'étude menée par Atelier Parallèle et la maitrise d'œuvre phasée en fonction de l'évolution du projet

5) Résidence Bodet : Location du parking privé par la commune

Une augmentation de 318 % est demandée par le nouveau bailleur.

Le Conseil Municipal demande une participation de 10 €/mensuel à chaque locataire

L'ensemble des locataires a refusé et préfère stationner gratuitement sur le parking de la mairie

Le bailleur a dénoncé le bail actuel qui ne sera pas renouvelé dans les conditions proposées.

6) Evolution du tableau des effectifs

Dans le cadre de la fermeture de classe à l'Ecole Primaire et le départ d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles, il est prévu une réorganisation des services, à compter de septembre prochain.

Ainsi le poste d'ATSEM principal de 2ème classe à hauteur de 13h est supprimé et le poste d'adjoint administratif territorial évolue de 22h vers 35h. Approbation à la majorité des membres présents.

7) Maintien des taux des taxes directes locales

Le conseil municipal, unanime, décide de maintenir les taux des différentes taxes foncières (bâti et non bâti)

8) Affectation des résultats et vote des budgets primitifs

Budget Commerce Boulangerie:

Résultat 2020 : 5 856.99 €

Affectation: en report à la section fonctionnement art 002 pour 2 353.99 €

en excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 pour 3 503 €

Budget Assainissement collectif:

Résultat 2020 : 70 767.64 €

Affectation: en report à la section exploitation art 002 pour 68 787.64 €

en excédent d'exploitation capitalisé art 1068 pour 1 980 €

Budget principal:

Résultat 2020 : 172 518.76 €

Affectation : en excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 pour 172 518.76 €

Approbation à l'unanimité des membres présents.

9) Bibliothèque:

La responsable de la bibliothèque sollicite une augmentation du budget alloué à l'acquisition de nouveaux livres. Une somme de 450 € (soit environ 0.55 € par habitant) était allouée auparavant. Afin d'être dans la moyenne des autres communes de BPLC, il conviendrait de porter l'enveloppe à 1 000 € (soit environ 1.22 € par habitant).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'augmentation de l'enveloppe.

10) Vote des budgets primitifs

Budget Commerce Boulangerie:

Section fonctionnement : 8 001 € Section investissement : 7 203 €

Budget Commune:

Section fonctionnement : 645 275 € Section investissement : 1 498 437 €

Approbation des 3 budgets à l'unanimité des membres présents

Aide communautaire à la rénovation de façade des centres ville :

Inscrite dans le Programme d'orientations et d'actions (POA) de la Communauté de communes, l'aide s'adresse aux particuliers et aux professionnels. Elle peut atteindre 30 % du montant total des travaux, sans condition de ressources. Contacter la Communauté de communes avant de signer tout devis. => Dès le début de votre projet et avant de signer vos devis, contactez Jean-FrançoisRAULT

urbanisme@bretagneportedeloire.fr - 02 99 43 08 52



Opération p'tits boulots:

Afin de donner un "coup de pouce" aux jeunes du territoire, la Communauté de communes propose l'opération "P'tits boulots", sur la période estivale. Ce dispositif est réservé aux jeunes qui auront entre 16 et 17 ans au 1er juillet, et qui résident dans l'une des 20 communes de Bretagne porte de Loire Communauté. Le Service information jeunesse assure la coordination du dispositif. Les modalités pour l'été 2021 :

Ouverture des candidatures : 22 mars 2021
Date de clôture des candidatures : 1er juin 2021
Le dossier de candidature est disponible : sur www.bretagneportedeloire.fr/zoom-sur-loperation-petits-boulots ; auprès de votre informatrice jeunesse : sij@bretagneportedeloire.fr - 06 74 66 90 62 ; permanence le mercredi (14h-18h) : 39bis avenue de Guillotin de Corson – 35470 bain de Bretagne.
Pièces administratives à fournir :

•dossier de candidature avec CV et lettre de motivation

•carte vitale et pièce d'identité

•assurance de responsabilité civile

•relevé d'identité bancaire en nom propre (RIB) Plus d'informations sur le site bretagneportedeloire fr



Budget Assainissement:

Section exploitation : 101 269 € Section investissement : 86 156 €

Action de maîtrise de l'energie avec les Pays des Vallons de Vilaine

En partenariat avec la société lorientaise Voltalis, le Pays des Vallons de Vilaine coordonne une action de maîtrise de l'énergie destinée aux foyers qui se chauffent au tout électrique. Cette action vise à soulager le réseau électrique aux périodes de pics de consommation. Cela évite ainsi de recourir aux centrales thermiques de production électrique, émettrices de CO2.

Concrètement, cette opération consiste en une campagne de porte-à-porte où les conseillers Voltalis échangent avec les habitants, expliquent l'objet de la démarche et répondent à leurs questions. A l'issu de cet entretien il est proposé aux foyers volontaires de s'équiper gratuitement (RTE, le gestionnaire du réseau électrique finance l'opération à 100%); un rendez-vous pour la pose du dispositif est alors fixé. Aucune démarche ne sera engagée auprès des habitants des communes non volontaires. La campagne devrait s'échelonner sur 18 semaines à compter d'avril 2021.



Maison de l'Emploi et des services :

Un lieu d'informations, d'accompagnement à la recherche d'emploi (aide à la mise en forme et actualisation de CV, lettre de motivation) et aux démarches administratives (CAF, CARSAT/MSA, ANTS, CPAM, Pôle Emploi, ...) et permanences de divers organismes (CAF, DGFIP, conciliateur de justice, CCI, FNATH, SOLIHA, ADIL...).
Deux sites:

à Bain de Bretagne : Immeuble Le Stériad – 2 allée de l'Ille – Tel : 02.99.43.86.50 ou 07.61.84.20.56. Horaires lundi et mercredi 9h-12h et sur RDV de 14h à 17h, mardi 9h-15h, jeudi 15h-19h, vendredi 9h-12h

à Grand Fougeray : Auditoire — 25 place de l'Eglise, tel : 02.99.08.44.80 ou 06.99.61.04.98. Horaires : Lundi, mardi jeudi et vendredi d 9h-12h, les après-midis et mercredi sur RDV.

PLUIH

Rappel des règles qui régissent l'urbanisme sur le

Depuis le 24 juillet 2020, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH) remplace les documents d'urbanisme communaux. Il est primordial de le consulter avant de réaliser vos projets:

dans votre mairie ou à la Communauté de communes

(aux horaires d'ouverture) ; sur internet: https://www.bretagneportedeloire.fr/pieces-du-plui-h-2 Le PLUiH évoluera en 2021 : Le PLUiH est un document cadre qui est amené à être adapté aux réalités et aux usages. Il évoluera pour prendre en compte de nouveaux projets, et mettre à jour certains détails. Une communication spécifique sera mise en place au cours de l'année pour vous tenir informés de ces évolutions. Plus d'informations sur le bretagneportedeloire.fr

Info SMICTOM Pays de Vilaine:

Les déchèteries sont passées à l'heure d'été : durant le confinement, elles restent ouvertes aux jours et heures habituels (fermeture à 18h depuis le 1er avril au lieu de 17h, horaires d'été jusqu'au 31 octobre). L'accès aux déchèteries s'effectue avec le Pass déchets depuis le 8 mars et le port du masque est obligatoire dans l'enceinte (+ gestes barrières à respecter).

Le pass déchet : si vous aviez déjà fait votre demande (en ligne, courrier, permanence), le Pass vous a été envoyé par courrier. Sinon, vous pouvez remplir le formulaire en ligne ; si vous êtes nouvel arrivant, contacter le SMIČTOM au 02 99 57 04 03.



Tadi'Lib: Service de transport à la demande sur le intercommunal. La centralisation territoire des réservations sera assurée directement par la Communauté de communes, Les réservations de transport seront à faire la veille de votre déplacement, avant 17h, en appelant au 02 99 43 70 80. Rappel : Vos déplacements doivent se limiter au strict nécessaire, conformément aux restrictions actuelles en vigueur

Journée Défense et Citoyenneté :

Le contexte sanitaire actuel ne permet pas la reprise des JDC en présentiel. Les JDC en Ligne se poursuivent donc sur la plateforme maidc.fr. Bientôt 16 ans : pensez à vous recensez en mairie!



Une exposition du Musée Eugène Aulnette

hors-les-murs à la médiathèque de La Dominelais du 25 avril au 27 juin 2021 :



L'exposition présente, à la médiathèque de La Dominelais, un ensemble de sculptures en bois qui témoigne de la diversité du travail d'Eugène Aulnette. En majorité issues des réserves, la plupart d'entre elles n'ont jamais été

présentées au public.

Projet en partenariat avec BPLC et l'association des Amis du Musée d'Eugène

Médiathèque - 7 rue Abbé Joseph Delacoudre -Informations susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes sanitaires. Plus d'informations sur le site bretagneportedeloire.fr

Rappels: chiens, bruit

Chiens : crottes de chien la voie publique, ramassez les déjections de vos animaux pour l'hygiène et la salubrité des rues

pensez à ceux nettoient, tondent, etc...... » Autour de la mairie et la salle de la Grée, beaucoup trop de propriétaires de chiens ne respectent pas les règles de salubrité (=amendables)



Chiens catégorisés : rappel de la réglementation : tout propriétaire de chien catégorisé doit se manifester auprès de la mairie de son lieu de domicile (dès son arrivée : achat, location) et fournir des documents en mairie.

Arrêté municipal sur les bruits du voisinage (restrictions d'horaires) en date du 11/06/2020 :

« les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30-13h00 et 14h00-20h00, le samedi de 9h00-13h00 et de 14h00 à 19h00. Il en résulte une interdiction les dimanches et jours fériés ».



Centre de vaccination Covid-19 en Ille-et-Vilaine :

Les centres de vaccination ouverts dans le département accueillent les personnes exclusivement sur rendez-vous (retrouvez la liste des sites de vaccination sur www.sante.fr).

À Bain-de-Bretagne, un centre a ouvert dans la salle des fêtes (75 La Croix Rouge) depuis le 22 février 2021. Comment prendre RDV pour le centre de Bain-de-Bretagne :

- soit par téléphone au numéro vert unique : 0 805 690 821
- ou par internet : www.keldoc.com

N'hésitez pas à contacter votre médecin traitant si vous ne parvenez pas à obtenir un RDV

<u>Ouverture de la mairie</u>

Dans le contexte actuel, l'accueil physique est maintenu uniquement pour les affaires qui ne peuvent pas se traiter par téléphone ou par mail. Tél - 02 99 72 91 65

Mail: mairie@saintsulpicedeslandes35.fr

Horaires:

Lundi mardi et vendredi de 9h à 12h

mercredi de 14 à 17h

Sur RDV pour d'autres créneaux horaires.

École publique « François Lebrun » :

Obligation scolaire à partir des 3 ans de l'enfant Contact école : ecole.0350554m@ac-rennes.fr

Ouverture de l'agence postale

L'agence reste ouverte, mais elle adapte ses horaires au couvre-feu et aux vacances scolaires. N'hésitez pas à vérifier les horaires sur laposte.fr (ou affiche en mairie, agence postale et dans les commerces).

Horaires:

du lundi au vendredi de 9h à 11h. jeudi de 17 à 19h mais en période de couvre-feu : 16h45 à 18h45.

<u>Église :</u>

Pour tous renseignements, contacter Mme Besseiche Marie-France 20 La Grée de la Hactais St Sulpice des Landes

Tél: 02 99 72 94 47

Des chênes de la forêt de Teillay-Ruffigné choisis pour la flèche de Notre-Dame.

La Forêt de Teillay-Ruffigné (Loire-Atlantique) a été choisie pour trois de ses plus beaux chênes. Transformés en poutres, ils participeront à la reconstruction de la flèche emblématique de la cathédrale de Notre-Dame de Paris. Après une bénédiction, ils ont été abattus, ce mardi 9 mars.



Etat-Civil
1er trim 2021:
2 naissances
2 décès

Animation à la salle commune du clos de la Grée des logements adaptés:

Les logements sont actuellement tous occupés. N'hésitez pas à vous inscrire sur une liste d'attente. Chacun apprécie les différentes activités proposées par les animateurs (randonnées, jeux société, piquenique...le tout dans la joie et la bonne humeur. Le but était de favoriser les liens sociaux, la mission est accomplie!





LE PETIT SULPICIEN

Bar Tabac FDJ Cadeaux Carterie Photocopies Paiement de proximité Relais UPS Ouest-France / Eclaireur Retrait espèces Dépôt de pain le mercredi

Ouvert le 7h à 20h30 Fermé le jeudi 3 Rue Louis Leray 35390 ST SULPICE DES LANDES Tél 09 79 04 50 16



